

Procédures Maintien/ Passage anticipé/ Poursuite scolarité (tous niveaux)

Calendrier

- Calendrier à enregistrer dans ONDE pour édition annexe 7 (notification de poursuite de scolarité – proposition et décision-)
- On peut accéder à cette fonctionnalité via le menu « Elèves »/« Passage »/« Editer des notifications de poursuite de scolarité vierges ou pré-initialisées ».

<u>Entre le</u> <u>lundi 6/03</u> <u>et le</u> <u>vendredi</u> <u>17/03</u>	<u>Commissions de circonscription</u> : étude des propositions de maintiens et passages anticipés <ul style="list-style-type: none">• Etablir les dossiers élèves avec tous les éléments nécessaires à leur étude.• Les transmettre à l'IEN avant la date communiquée par la circonscription.
<u>Avant le</u> <u>vendredi</u> <u>24/03</u>	<u>Communication 1</u> aux familles : « proposition » de poursuite de scolarité »
<u>Avant le 7</u> <u>avril (dernier</u> <u>déla)</u>	Retour de la proposition de « poursuite » signée par les responsables
<u>Avant le 5</u> <u>mai (dernier</u> <u>déla)</u>	<u>Communication 2</u> aux familles : « décision » de passage
<u>Avant le 22</u> <u>mai (dernier</u> <u>déla)</u>	<ul style="list-style-type: none">• Retour de la « décision » de passage avec réponse des responsables• <u>Si appel à la décision de passage</u> : Constitution des dossiers avec :<ul style="list-style-type: none">- courrier des familles- notification de poursuite de scolarité- information sur la présence ou non de la famille à la commission- travaux de l'élève• Envoi des dossiers à l'IEN
<u>Mardi 6/06</u>	Commissions départementales d'appel.